



Occupation d'un hangar par un indivisaire

Par **nanoujl29**, le **02/07/2013** à **09:44**

[fluo]bonjour[/fluo]
Nous sommes 5 héritiers co-propriétaires en indivision d'un hangar. Un des indivisaires occupe depuis plusieurs années sans indemnité ce bâtiment. Il voudrait l'acheter mais à un prix si bas que les 4 autres ont refusé son offre.
Pouvons-nous exiger qu'il vide totalement ce hangar de ses biens personnels ?
Ou bien peut-on lui demander une indemnité d'occupation ? Et si oui comment sera fixé le prix ?
Précision : ce hangar fait 400m2 et y est ajouté un terrain de 400m2.
A savoir : ce bien sera à terme (qq années) un bien constructible.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **02/07/2013** à **14:31**

bjr,
vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation.
pour le prix, il faut vous renseigner dans le voisinage.
cdt